

559

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 559 18 septembre 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann

Le compromis et l'espérance

*La succession du conseiller d'Etat socialiste Willy Donzé offre au petit monde des journalistes politiques genevois des occasions d'analyser et de straté-
gier où l'affabulation n'est pas absente. Et cela
pour un public qui ne doit pas dépasser quelques
centaines d'initiés.*

*L'ouverture de cette succession est aussi, pour les
socialistes genevois cette fois, le prétexte à relancer
le vieux débat sur la participation au gouvernement
(cantonal).*

*Comment concilier une présence minoritaire au
Conseil d'Etat et les pratiques concrètes qu'elle
implique avec les exigences et les promesses d'un
programme élaboré par le seul parti?*

*Comment faire cohabiter le compromis permanent
de la gestion quotidienne et l'espérance d'un lende-
main autre, meilleur?*

*Pour un groupe de militants, qui au plan suisse se
retrouve dans ce qu'on appelle la tendance d'Yver-
don, la solution passe par une rupture radicale: en
position de minorité, dans une situation difficile
où la droite se durcit, les socialistes doivent renon-
cer au gouvernement et se profiler résolument
comme une opposition pure et dure. Le parti
gagnera en crédibilité, trouvera un nouvel élan
pour gagner une majorité parlementaire et réaliser
son programme.*

*Si le raisonnement des « Yverdoniens » est un peut
court, il reflète néanmoins une insatisfaction qui
déborde largement le cadre restreint de ladite ten-
dance. Le risque est grand en effet, et la réalité le
confirme trop souvent, que le magistrat impose sa
politique au parti et baptise « socialiste » une prati-
que qui lui est imposée par le rapport des forces
politiques¹.*

*Certes, la participation gouvernementale n'a rien
d'exaltant. Elle vit de compromis, de pas mesurés.
Elle n'a pas la belle cohérence du « programme »
présenté à l'électeur. Mais vouloir y renoncer par
souci de pureté, c'est faire preuve d'une naïveté qui
sied mal à des militants politiques.*

*Tout d'abord, c'est projeter sur la participation au
pouvoir des maux qui sont plutôt le fait de la fai-
blesse du parti et de ses membres.*

*Et puis c'est feindre de croire qu'il est possible, par
une attitude de retrait, d'éliminer les conflits qui
sont liés à l'activité politique.*

*L'exercice du pouvoir implique des contraintes que
ne connaissent ni un parti, ni un syndicat, ni un
mouvement populaire.*

*Ces derniers disent le souhaitable, en renforçant,
autant que possible, par l'information et la mobili-
sation, le poids de leurs propositions dans l'opi-
nion publique.*

*Le magistrat, lui, tente de traduire ces demandes
en fonction de l'autonomie qu'il peut avoir, des
moyens à disposition... et bien sûr des rapports des
forces, inévitables.*

*Rien d'étonnant dès lors que naissent tensions,
frustrations, irritation. L'action politique, celle
des magistrats comme celle des militants, doit s'en
accommoder.*

*Ce qui n'empêche en rien le dialogue entre les par-
ties en présence, afin que cette tension inévitable
devienne source de dynamisme et non cause de sus-
pension stérile.*

*Rien d'étonnant non plus que, dans ces conditions
à Genève, les plus lucides des candidats potentiels
hésitent à se lancer.*

¹ On sait qu'après une assemblée générale du Parti socia-
liste genevois, décision a été prise de participer au Con-
seil d'Etat dans la mesure de la décision populaire. Une
décision très large.

Epuration: la doctrine du Conseil fédéral

On allait voir ce qu'on allait voir: en juin dernier, le conseiller national vaudois D. Brélaz (GPE) tentait de mettre le Conseil fédéral au pied du mur au chapitre de l'«épuration des eaux». Une motion-fléuve: neuf questions précises et près de trois pages (serrées) de «développements». Tout y était (ou presque): de l'élimination («aussi rapide que possible») des phosphates à la formation et à la qualification des exploitants de station d'épuration, en passant par la définition des «normes admissibles de pollution», la surveillance de l'utilisation des boues et résidus d'épuration, la mise en œuvre de solutions «décentralisées» après renoncement concerté à la construction de nouvelles stations et l'obligation faite aux fabricants de lessives d'indiquer la teneur en phosphates de leurs produits, de diversifier leur production en vue d'une meilleure adaptation aux différents degrés de dureté de l'eau.

Il y a peu, le Conseil fédéral répondait au député, illustrant en quelque sorte l'état de la «doctrine» officielle dans ce secteur controversé.

Déception: rien, dans la prose officielle ne laisse entrevoir le véritable changement de cap qu'impose l'état lamentable de nos «plus grands communs dépotoirs» (DP 556).

Tout au plus fixe-t-on ici et là des points de repères pour des réformettes à venir (souvent dans des délais assez vagues). Nous ne reviendrons pas ici sur tous les détails de l'argumentation du Conseil fédéral. Qu'il suffise d'en donner quelques traits plus particulièrement significatifs (ci-dessous, une critique des options prises par la Confédération).

DEMI-MESURES

Phosphates: c'est le règne des demi-mesures. «(...) A mi-juillet 1980, le Département fédéral de l'inté-

rieur a soumis en procédure de consultation un projet en modification de l'ordonnance du 13 juin 1977 sur les détergents qui prévoit d'abaisser de 25 à 30% les valeurs limites actuelles. Les connaissances actuelles ne permettent pas de renoncer totalement à l'utilisation de phosphates dans les détergents, car aucune substance inoffensive du point de vue de la protection des eaux et de la toxicologie humaine n'est connue.»

Inutile, selon le Conseil fédéral, d'imposer aux fabricants de nouvelles productions différenciées («il est parfaitement possible que dans une même commune ou une même ville la dureté de l'eau varie, ceci non seulement en fonction du lieu, mais aussi de l'heure»).

Des pressions sur les exploitants de stations pour leur imposer la déphosphatation? La Confédération n'en a pas les moyens: «La loi sur la protection des eaux ne prévoit des subventions fédérales que pour la construction d'installations destinées à la protection des eaux; aucune subvention n'étant donc accordée pour le fonctionnement des stations d'épuration, il n'est pas possible de bloquer un versement dans l'intention d'inciter les propriétaires à faire déphosphater les eaux usées.»

Les phosphates ne passeront pas

Les exégètes patentés de la politique fédérale tenteront de discerner les «progrès» que marque, en matière d'épuration des eaux, la réponse du Conseil fédéral à la «motion Brélaz». Libre à eux! Pour notre part, nous n'y voyons que la confirmation d'illusions dangereuses.

Le texte du parlementaire «écologiste» avait le mérite de placer le débat sur la pollution des eaux dans une perspective plus large que l'usuel débat sur le fonctionnement des stations d'épuration. C'était s'attaquer aux causes du mal (réduction des

Des progrès en vue malgré tout? Sous le signe des inévitables économies dans le ménage helvétique, «on utilisera, en lieu et place des stations centrales d'épuration, d'autres systèmes d'épuration des eaux usées, dans les régions retirées ou dans celles qui ont une faible densité de population et si les dangers qui menacent effectivement les eaux souterraines et superficielles le justifient». Par ailleurs, une ordonnance est «en cours d'élaboration», qui permettra de «mieux contrôler l'utilisation des boues dans l'agriculture»; on étudie (Zurich, Soleure, Fribourg et Vaud) les bassins de stabilisation, l'épuration des eaux par les plantes ou le sol; on «encourage» le choix de solutions décentralisées (toilettes sèches).

LE COUP DE PIED DE L'ÂNE

Et cette conclusion toute helvétique qui doit probablement clore le débat. Nous citons «in extenso», à l'usage des inquiets et des mécontents: «Les opinions du motionnaire vont dans le même sens que la politique fédérale de protection des eaux. Les expériences qui seront faites avec les mesures prévues, dont certaines sont déjà en vigueur, démontreront s'il est nécessaire d'avoir recours à d'autres dispositions.» Tout est blanc qui finit blanc.

quantités d'eau sale, suppression des produits nocifs admis jusqu'ici à compromettre gravement la santé des lacs et des cours d'eau choisis officiellement comme dépotoirs). Le Conseil fédéral se garde de suivre le motionnaire sur ce chemin et sa «réponse» passe manifestement à côté du sujet proposé. Contentons-nous, pour l'heure, d'une réflexion critique portant sur les points les plus cruciaux abordés.

Et d'abord, les *détergents* Le Conseil fédéral sacrifie à une contre-vérité lorsqu'il affirme que «les connaissances actuelles ne permettent pas de renoncer totalement à l'utilisation des phosphates». Invitons le Conseil fédéral et les spé-

cialistes qui l'inspirent à rendre visite aux ménagères qui lavent à la soude et au savon, substances qui manifestement ne sont pas dangereuses pour les cours d'eau et les lacs et qui permettent d'obtenir un meilleur résultat avec moins de produit. L'expérience commence à faire tache d'huile, si on nous permet cette expression: dans la région du lac de Brét (très malade), par exemple, de nombreuses familles s'y sont mis à leur entière satisfaction. Qui plus est: il existe aujourd'hui des lessives sans phosphates dont l'efficacité n'est plus à démontrer (ce n'est pas aux lecteurs de DP qu'on l'apprendra!). Le Conseil fédéral prend simplement les citoyens et administrés pour des idiots, livrés pieds et poings liés à la publicité des marchands de poudre traditionnelle: en fait il est possible de laver sans phosphates et sans produits nocifs de remplacement.

Ensuite, les *stations d'épuration*. Le Conseil fédéral sacrifie à un mythe dangereux, à savoir qu'il est imaginable de faire échec au deuxième principe de la thermodynamique. En fait, il est exclu d'extraire complètement les phosphates ou d'autres polluants notoires de l'eau une fois qu'ils y sont: la déphosphatation fonctionne souvent mal et elle ne sera au mieux qu'un palliatif transitoire. Pourquoi donc, en définitive, promouvoir la généralisation d'une mesure très coûteuse (le kilo de phosphore extrait à la station d'épuration coûte vingt fois plus que le kilo de phosphore introduit dans le produit de lessive!) si, à plus long terme, elle est loin d'être une solution crédible et surtout si rien n'est mis en place parallèlement pour organiser une défense efficace dans un avenir plus lointain. Rappelons ici que la déphosphatation est réalisée à l'aide de chlorure ferrique et que les chlorures ne sont pas, c'est le moins qu'on puisse dire, bénéfiques pour l'environnement. Bref, est-on certain à Berne qu'on ne remplace pas un cheval borgne par un cheval aveugle?

La pose de collecteurs. Il est vrai, comme le note le Conseil fédéral, que du côté des responsables can-

tonaux et fédéraux l'heure n'est plus tout à fait à la frénésie. Mais on n'en continue pas moins à poser des tuyaux inutiles et souvent néfastes sous le couvert de la loi et des règlements. Et il est presque impossible d'empêcher les poseurs de collecteurs de sévir, même quand il est évident que leur intervention n'est pas souhaitable (voyez par exemple le cas du collecteur du Vallon de Villard — le plus comique là, c'est que le syndic de Montreux, le radical J.-J. Cevey laisse poser cet égoût aberrant dans sa commune, tout en se payant le luxe d'appuyer par sa signature la motion Brélaz).

LA FUITE EN AVANT

Subventions. Le Conseil fédéral reconnaîtrait-il que le système en vigueur n'est pas adéquat? En tout cas, il n'est envisageable aujourd'hui de subventionner que des *constructions* d'installations «destinées à la protection des eaux». Traduction sur le terrain: «grosso modo», n'importe quelle solution qui ajoute des tuyaux ou des stations est subventionnable, même si elle est moins efficace et plus coûteuse. A quand la subvention de mesures qui permettraient par exemple de diminuer les quantités d'eau sale, qui donneraient les moyens de corriger le tir (lorsque des habitants ont été contraints de se «raccorder» à un égoût, lui-même menant à un système d'épuration mal conçu, où trouver les fonds qui permettraient de revenir en arrière et de réexaminer l'installation de fosses septiques ou de creux à purin?).

Solutions décentralisées. Le Conseil fédéral prétend qu'on encourage officiellement le choix de solutions décentralisées pour le traitement des eaux usées. Et de mentionner le cas des «toilettes sèches». Peut-être! Mais ce développement est très récent, les expériences dans ce domaine en Suisse encore voisines de zéro. Si l'intention est bonne, il faut bien avoir à l'esprit que dans d'autres pays, et notamment aux Etats-Unis, les solutions décentralisées sans égoûts ont le vent en poupe depuis un certain temps déjà alors que les stations classiques

sont simplement hors de question. Efficacité et économies obligent!

Venons-en enfin au problème des *normes*, fixées par ordonnance comme le rappelle le Conseil fédéral. Répétons une fois de plus qu'elles sont avant tout le moyen de «patenter» un pollueur et qu'elles n'ont pratiquement aucune signification pour ce qui est de la protection de l'environnement. Nos connaissances dans le domaine des équilibres biologiques sont insignifiantes: prétendre qu'une «norme» permet de les préserver relève de la fantaisie.

Pour conclure (très provisoirement) revenons aux options fondamentales. Et cette question: plutôt que d'imaginer des normes illusoires pour le rejet d'eaux polluées dans les lacs, pourquoi ne pas tenter de les rejeter dans le sol, autant que faire se peut; un eau, même très polluée peut être rejetée dans l'environnement sans créer de problèmes; pour autant que cette opération soit faite au bon endroit... et ce bon endroit, c'est presque toujours le sol. Cela aurait l'avantage de nous libérer du problème des boues d'épuration, presque toujours toxiques, sous-produit d'une méthode d'assainissement conçue en dépit du bon-sens.

A SUIVRE

Les plus anciens lecteurs de D.P. se souviennent peut-être de notre campagne menée contre le raccourcissement des films consenti pour coller à l'horaire des représentations. Le problème n'est toujours pas résolu ainsi qu'en témoigne la réponse du «Tages-Anzeiger» à un lecteur qui avait demandé s'il était licite de retrancher une scène de six minutes dans le film «Can't stop the music» (ce film a passé intégralement dans d'autres villes allemandes). Le distributeur interrogé a confirmé la mutilation et déclaré qu'il avait le droit de couper jusqu'à 3% de la longueur d'une bande sans en référer au producteur. On ne parle évidemment pas du spectateur.

Petit crédit: le choc des lobbies

«Le débat ne s'engagera sans doute pas avant le printemps prochain au Conseil national. Il faudra le suivre, car on verra une fois de plus, et avec une particulière netteté, qui s'accroche imperturbablement à la doctrine du laisser-faire et qui, comme M. Furgler en l'occurrence, comprend la nécessité de certaines mesures de protection sociale.»

Nous nagions en plein optimisme à l'époque, il y a maintenant près de deux ans (les lignes ci-dessus ont paru le 12 octobre 1978 dans DP 471), lorsque nous nous attendions pour début 1979 à la discussion des conseillers nationaux sur le projet de loi sur le crédit à la consommation¹!

Nous avions des excuses: la publication du «message» du Conseil fédéral sur le sujet à mi-juin 1978 avait pu laisser croire que cette réforme indispensable sortait enfin du brouillard; au surplus, le texte officiel semblait assez clair pour permettre d'enga-

¹ Le crédit à la consommation? «La mise à disposition temporaire de marchandises ou de fonds destinés à l'acquisition de biens utilisables ou consommables, sous réserve du droit d'en revendiquer la propriété et, en règle générale, moyennant le paiement d'intérêts.»

ger sans attendre un débat sur les enjeux véritables d'un combat social amorcé plus de quinze ans auparavant.

Hélas, il a fallu déchanter: le projet est toujours à l'étude devant une commission adhoc du Conseil national et il semble bien que l'affrontement devant les Chambres elles-mêmes n'aura lieu que dans le courant des deux prochaines années. De fait, le pronostic quant à l'entrée en vigueur de la loi relève pratiquement du jeu de hasard!

Le retard pris dans cette mise au point juridico-politique n'est évidemment pas innocent: en coulisses, l'affrontement des lobbies bat son plein. Les banquiers par exemple s'efforcent de faire valoir le fait accompli (que serait le parc automobile helvétique sans le petit crédit?) et visant certaines dispositions du projet, proposent des amendements qui favoriseraient le maintien de leur chiffre d'affaires à son niveau actuel. Formidablement instructif, dans ces conditions, de mettre en parallèle, comme nous le faisons ci-contre, l'évolution du volume des affaires dans ce secteur et les multiples rebondissements «légaux» du débat (parlementaire ou non).

PS. Lorsque le «message» de juin 1978 mettait les points sur les «i». Quelques lignes de citation qui traduisent l'importance que nous attachons à la

question: «(...) La possibilité d'acheter sans avoir à payer immédiatement le prix exigé intéresse tout naturellement les consommateurs les moins riches, bien que des personnes plus aisées fassent de plus en plus souvent appel par commodité à ce mode de paiement. Mais le recours à ce moyen est surtout motivé par le désir de réduire l'écart entre les besoins et les moyens disponibles. Il est d'ailleurs compréhensible que les couches de la population pour lesquelles le crédit à la consommation présente le plus d'intérêt ont effectivement certains besoins à satisfaire et qu'elles désirent tout particulièrement améliorer leur niveau de vie; elles n'en sont que plus portées à surestimer leur capacité financière et à s'endetter de plus en plus. Les risques qui découlent de cette situation ont en outre un effet sur les conditions de crédit et les contrats de prêt et de vente à crédit, car les bailleurs de fonds prélèvent des primes supplémentaires pour couvrir ces risques; souvent, ils imposent, dans les limites tracées par le droit positif, des clauses conçues unilatéralement en leur faveur. En général moins versé en affaires que son interlocuteur et ayant moins de connaissances juridiques que lui, l'emprunteur peut prendre des obligations excessives, même lorsque le coût du crédit n'est pas objectivement surfait et que les clauses de sûreté n'ont rien d'abusif.»

EXCURSIONS

A Gösgen, n'oubliez pas votre carte d'identité!

Vous êtes saturés de voyages et d'excursions au sortir de la pause estivale? Voici tout de même quelques suggestions qui vous permettront de ne pas perdre la main jusqu'à l'année prochaine!

Si vous ne croyez que si vous touchez, si vous comptez parmi les St. Thomas de l'énergie, voici en effet de quoi vous faire une religion:

comme l'an passé, le WWF et la société coopérative APN, voyages et transports, organisent jusqu'à fin 1980 un petit lot de journées sous le signe «voir, c'est mieux qu'entendre parler» (adresse utile: Miremont 33, 1206 Genève).

Autant vous le dire tout de suite, vous avez déjà manqué la visite du barrage de la Grande-Dixence et surtout celle des installations d'Alu-suisse à Chippis.

Mais il vous reste (dimanche 28 septembre) la ferme Oasis de Saxon où un agriculteur, Ber-

nard Rappaz se bat pour faire fonctionner une ferme écologique (agriculture biodynamique et énergies douces), l'habitat bio-climatique de Begnins dans le canton de Vaud, une maison qui capte elle-même une partie (60%) de l'énergie nécessaire à son chauffage, simplement par sa forme, sa situation et les matériaux employés (dimanche 5 octobre, avec une visite de la nouvelle EPFL), un saut à l'Institut fédéral de recherche sur les réacteurs de Würenlingen (samedi 18 octobre), et finalement une visite de la centrale nucléaire de Gösgen (samedi 15 novembre, carte d'identité obligatoire!).

Année ÉVOLUTION DE LA LOI (ordre chronol.)

- 1963** 1.1. Entrée en vigueur de la Loi fédérale du 23 mars 1962 réglementant les ventes par acomptes et avec paiements préalables.
- 1971** 2.6. Dépôt d'une initiative parlementaire Deonna, comprenant le texte rédigé de toute pièce d'une nouvelle loi destinée à remplacer celle de 1962.
- 1972** 31.8. La Commission chargée de l'examen de l'initiative Deonna suspend ses travaux «dans l'attente du projet de loi que le Conseil fédéral présentera prochainement».
20.12. Adoption d'un Arrêté fédéral (urgent) instituant des mesures dans le domaine du crédit, au titre de lutte anti-surchauffe.
- 1973** 10.1. Ordonnance concernant les opérations de crédit personnel et de ventes par acomptes: limitation de la publicité, limitation de la durée de remboursement, interdiction du deuxième crédit, élévation à 40% (30% pour meubles) de l'acompte initial.
- 1974** 16.1. Assouplissements de l'ordonnance du 10.1.1973. Réglementation nouvelle des opérations de location et crédit-bail.
1.10 Suppression de fait de l'interdiction du deuxième crédit.
- 1975** 1.5. Suppression de la limitation de la durée de remboursement dans le crédit personnel.
6.12. Dépôt d'un projet de loi révisée sur les ventes par acomptes et d'une loi nouvelle sur le petit crédit (projet Jeanprêtre) et procédure de consultation.
- 1976** 1.1. Levée de toute restriction concernant les opérations de PC (abrogation des dernières dispositions encore en vigueur de l'ordonnance du 10.1.1973).
- 1978** 12.6. Le Conseil fédéral publie (enfin) son «message» accompagnant un important projet de Loi sur le crédit à la consommation inspiré par le projet Jeanprêtre.
Une commission du Conseil national aborde l'examen du projet de Loi sur le crédit à la consommation.
- 1979-**
1980 Suite des travaux de la commission du National.
1981 Adoption du projet de loi par le Conseil national.
1982
ss. Examen par le Conseil des Etats.
Eventuel référendum (annoncé en cas de maintien de l'interdiction du deuxième crédit). Entrée en vigueur: attendue pour le 1.1.84!

LA MARCHE DES AFFAIRES (année civile)

Dans le canton de Zurich, seul à tenir des statistiques sur le crédit à la consommation, les ventes nouvellement réglementées diminuent de 40% par rapport à 1962, tandis que les prêts personnels augmentent de 27%; 51 128 contrats de petit crédit (PC) sont passés en 1963 pour 93,7 mios.

Les ventes par acomptes ne représentent plus que 15,8% des affaires de crédit à la consommation. Le PC continue de progresser (379 mios dans le canton de ZH, environ 1,6 milliard pour toute la Suisse).

PC à ZH: 101 603 contrats pour 469,8 mios (+ 27% par rapport à 1971, + 540% par rapport à 1962).

Même explosion à l'échelon suisse: l'encours des prêts personnels approche les deux milliards de francs.

Les effets des mesures anti-surchauffe se font sentir: baisse de 50% des affaires de PC par rapport à 1972; même nombre de contrats qu'en 1963/64, pour une valeur approximativement double toutefois.

Début de reprise: le montant des crédits octroyés remonte de 236 mios à 307 millions de francs.

La reprise se confirme: le niveau-record de 1972 est presque atteint à nouveau.

Le niveau de 1972 est largement dépassé (531 mios). Par rapport à 1970, le montant moyen des crédits a pratiquement doublé pour s'établir à fr. 6550.—

Les affaires de PC représentent pour la première fois plus de 90% (756 mios sur 773 mios de francs) des ventes à crédit.

Volume total des affaires de PC en Suisse: 3 milliards par an, d'un montant moyen supérieur à fr. 9000.—

Malgré l'autolimitation de la publicité par les principaux établissements de PC, c'est toujours l'expansion.

On prévoit le développement de nouvelles formes de crédit à la consommation, non réglementées: cartes de crédit, comptes-clients, etc.

Quand la police a une seule corde à son arc

Faces à faces violents à Zurich, semaine après semaine. Les suivre, c'est aller sur place, bien sûr, et se plonger dans la presse suisse alémanique: les quotidiens romands, à quelques exceptions près, reportages sporadiques, «couvrent» ces événements qui ne cessent de faire la «une» outre-Sarine par le truchement de dépêches d'agences (combien de journalistes en déplacement sur tous les «fronts» sportifs ces derniers week-ends, en Europe et ailleurs, et combien sur les bords de la Limmat?), incollables sur l'heure exacte du déclenchement des opérations, sur le nombre de grenades et de boulons lancés, sur le teneur des trois premières phrases des communiqués officiels, mais de véritables tombeaux s'il s'agit de l'atmosphère, de la vie du conflit ou des sombres pensées des tenants de l'Odéon.

LA PIROUETTE BOURGEOISE

Peu à peu, à travers les grands moyens d'information, les donneurs de recettes se taisent: les grands discours sur le thème «on vous l'avait bien dit» ne retiennent, semble-t-il, plus vraiment l'attention. Restent les lanceurs d'anathèmes, les propagandistes de tout poil qui tentent de récupérer la violence pour le plus grand bénéfice de leur cause. Dernier en date, le dévoué Fritz Hoffmann devant l'assemblée des délégués de la Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes); chauffant ses troupes d'entrée de jeu avec un parallèle saisissant entre l'Afghanistan et les «désordres» zurichois, le président de la Sdes a fourni à son auditoire, en quelques minutes, une synthèse musclée des attaques qu'avaient cru bon de lancer ces dernières semaines toutes sortes d'organisations plus ou moins patriotiques: alerte aux responsables politiques coupables d'indulgence face aux émeutiers, alerte aux juristes qui se trouvent aujourd'hui bien

désarmés pour avoir voulu tout ramener «à des causes sociologiques et psychologiques», alerte aux médias où l'information objective dégénère en une «prolifération des préjugés personnels»! Et en toile de fond, Fritz Hoffmann de répéter une fois de plus la célèbre pirouette bourgeoise sur le thème de l'emprise étatique: le «danger principal», c'est la «multiplication des interventions ponctuelles de l'Etat»... et quelques phrases plus loin: que font nos autorités à Zurich? Moins d'Etat dans plus d'Etat, la quadrature du cercle.

Reste que jusqu'ici, hors la crispation de plus en plus flagrante de tous les pouvoirs installés, hors l'image de partis politiques dépassés par les événements, hors l'émergence de toutes sortes de déma-

Les rognés d'Alfred Gilgen

Un tonnerre d'applaudissements, événement inouï dans l'histoire de la Faculté des lettres de l'Université de Zurich, répond ce jour-là à l'exposé du professeur Löffler, directeur du séminaire d'ethnologie. Il vient d'exposer ses conceptions de la recherche, les raisons pour lesquelles le film tourné sur le «groupe Rote Fabrik» ne peut être remis aux autorités. Et surtout, son intervention, c'est un plaidoyer pour le renouvellement de la charge de cours de Heinz Nigg, responsable de la recherche «Jugendkultur», menacée de toute évidence.

Après avoir manifesté sa solidarité avec l'intervenant, la Faculté accepte la «proposition Löffler» par 30 voix «pour», 14 «contre» et 30 abstentions. Mais la partie n'est pas gagnée pour autant: sans la moindre explication, la commission de l'Université, organe paré des pouvoirs de décisions, présidé par le conseiller d'Etat indépendant Alfred Gilgen refuse la proposition de renouvellement!

L'affaire du séminaire d'ethnologie avait com-

gogies (qui dira la responsabilité de «Blick» propageant cette image d'un boutiquier, embusqué derrière sa vitrine, le fusil à la main, prêt à tout, selon le journal?), les heurts de fin de semaine zurichois auront surtout montré la faiblesse de la «réponse» de l'Etat à travers sa police, réduite à l'escalade des moyens techniques de répression, acculée à une attitude monocorde désespérément violente.

Ci-dessous un autre pan de l'affrontement, qui n'a pas fait grand bruit en Suisse romande, malgré la gravité des interventions du conseiller d'Etat Gilgen, celui-là même qui pouvait déclarer à la «Weltwoche» en avril 1975 (DP 490): «La question n'est pas de savoir si on tire sur des moineaux avec un canon, mais si on descend bien les moineaux.»

mencé avec la première manifestation des jeunes Zurichois.

M. Nigg et l'un de ses groupes d'étudiants, avait choisi le semestre d'été pour enquêter sur la vie des jeunes en quête d'un lieu autonome dans la métropole des bords de la Limmat.

A leur avis, l'examen s'imposait par une double originalité: non seulement les étudiants faisaient le pari de trouver à côté d'eux, dans les rues de Zurich, le sujet de leur enquête ethnologique, mais ils allaient aussi devoir maîtriser des techniques élaborées pour l'essentiel en Angleterre sous le signe des «Community Media» et qui se fondent sur l'usage de la vidéo.

On connaît les difficultés de «domestication» de la technique que rencontrent pratiquement tous les utilisateurs de la vidéo. Il n'en reste pas moins qu'elle permet la mise au point de documents privilégiés pour ce qui est de la vie, de l'authenticité. Qui plus est: l'intérêt principal réside dans le fait que les images recueillies peuvent être commentées, discutées par le groupe étudié, jusqu'à être, dans une phase ultérieure, mises au point par lui (de l'objet au sujet!).

Après des débuts cahotiques, marqués par la réti-

cence des jeunes «observés», les étudiants engagés dans le séminaire, sont invités à filmer la manifestation du 30 mai dont personne ne prévoit sur le moment que, la police aidant, elle virerait à l'affrontement violent.

UNE LIBERTÉ FRAGILE

Et finalement, malgré les pressions exercées par Alfred Gilgen and co, l'Université refuse donc de remettre ce film tourné sur les lieux mêmes de l'événement, refuse de transformer un document ethnologique en une pièce à conviction policière permettant de confondre certains manifestants.

Rapidement pourtant, le désenchantement et la revanche du chef du département de l'Instruction publique: la Hochschulkommission — cinq de ses six membres bénéficiant d'une voix délibérative viennent des milieux politiques et n'ont rien à refuser au conseiller d'Etat — pèse de tout son poids et le non-renouvellement du mandat d'Heinz Nigg est rapidement obtenu.

Difficile d'attaquer de front le professeur Lorenz Löffler, directeur du séminaire, et à ce titre supérieur de Nigg: ce spécialiste de l'ethnographie économique fait autorité, particulièrement parmi ses collègues allemands et anglo-saxons. En désespoir de cause, Alfred Gilgen décide alors d'engager sur son «cas» une enquête administrative, confiée comme il se doit à un juge de l'«Obergericht»... Dans l'opinion publique, où l'attention est tout entière accaparée par les manifestations, l'affaire a peu d'écho. Les journaux, eux, sont partagés de façon significative: le «Tages Anzeiger» et le «Zurileu» prennent position pour les deux professeurs; la «Neue Zürcher Zeitung» ne voit bien entendu que subversion dans l'enseignement contesté!

Qu'un chercheur de la réputation de Löffler puisse être menacé par le pouvoir politique dans la substance même de son activité académique montre, si besoin était, la fragilité de la «liberté» universitaire lorsque l'enseignement et la recherche peuvent

contribuer à remettre en question l'ordre économique et politique dominant.

C'est particulièrement vrai pour ce qui touche la zone d'influence des instances fédérales, c'est particulièrement vrai en Suisse alémanique, à Zurich, à Bâle où l'autonomie universitaire est plus faible qu'en Suisse romande où les enseignants individuels dépendent directement de l'administration.

Dans ses grandes lignes, le contentieux zurichois confirme le diagnostic qu'on avait pu poser après le rejet par le Fonds national de la recherche scientifique de la demande de crédits du Mouvement populaire des familles. L'idéal, pour les responsables politiques de l'enseignement et de la recherche, serait que les chercheurs des sciences de l'homme se consacrent à la sodomisation des mouches, à l'étude du sexe des anges, mais surtout qu'ils ne se préoccupent pas de la vie quotidienne et réelle de leurs semblables.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

C'est aussi l'Italie

Pinerole (Prov. di Torino), piscine de Miradolo. Frappé par la remarquable propension des Anglais à mettre au monde de petits Anglais, cependant que les Italiennes donnent le jour à de petits Italiens!

Mike Lyttle, huit ans, cheveux roux, taches de rousseurs, non pas maussade, mais ne souriant pas; impassible, flegmatique, montant au plongeoir de trois mètres et plongeant sans une hésitation, puis nageant sous l'eau comme un dauphin... Matteo Gianpiccoli, huit ans, cheveux noirs, yeux noirs, montant au plongeoir dans un extraordinaire déploiement de gestes et de cris, destinés à requérir l'attention de la *mamma*, du *babbo*, de la *nonna* (toujours alerte, malgré ses 72 ans, et qui a désiré venir à la piscine, quoiqu'elle ne se baigne pas), de la *sorella* Simonetta (*carina piccolina*), de

la *zia* Gisela, des copains Attilie, Luciane et Angelo — sans oublier le *suocero* Pompeo Vigorelli — et de proche en proche toute la piscine, et finissant non par plonger, mais tout de même par sauter, dans un énorme éclaboussement. Cependant que la *zia*, la *mamma*, la *nonna*, etc... Cependant que Mrs. Lyttle, sans mot dire, tend un linge-éponge à Miko!

* * *

Pinerole (Prov. di Torino — Piémont), col de la Vachère.

Redescende par un chemin presque impraticable sur le village de Sangre (résistance, partisans fusillés en 1944, maisons brûlées, par les Allemands ou par les néo-fascistes). Au-dessous de Sangre, impossible d'aller plus loin: travaux en cours, de réfection et de goudronnage de ce qui est devenu depuis le village une route... Impossibilité, tout aussi bien, de *remonter*! Un ouvrier accourt, s'excuse, nous prie d'attendre: *un'mezzoretta*...

Une petite demi-heure — c'est-à-dire, vraisemblablement, une heure! Encore toutes sortes d'excuses, en italien, ou plutôt en piémontais: il fallait restaurer la route... Et comme l'administration refuse de rien faire, ou ne peut rien faire, ce sont les gens du village qui ont entrepris... s'étant procuré un petit rouleau compresseur, et profitant des beaux jours, de sept heures du matin à neuf heures du soir...

Il s'en va, remonte quelques instants plus tard pour me demander si je n'aurais pas un *verre* à boire. Et moi, croyant qu'il veut me l'emprunter, tirant de mon coffre le pichet de bière, prime de BP, place de la Riponne. Et lui débouchant une bouteille de vin rouge et remplissant le pichet (d'un quart de litre? de trois décis?) — «*si, si*», c'est du vin qu'il fait lui-même, avec le raisin de sa vigne, là-haut, dans la montagne. Et si je le trouve bon? Et Pietro, ou Roberto, ou Cesare, le rejoignant: Suisses? Il a une fille à Neuchâtel! Et de quelle «province» fait partie la Suisse? Et tous deux de s'excuser encore: «*un'mezzoretta*» — je puis déjà descendre jusqu'au prochain tournant, où l'auto sera à l'ombre... Et remplissant mon verre... J. C.

SONDAGES

Et en plus, Videla veut qu'on l'aime...

Les fabricants, les banquiers, les dentistes, les entraîneurs et les flics peuvent se consoler: ils ne sont pas seuls à avoir des problèmes d'image. Les gouvernements aussi savent quels tourments peut provoquer le sentiment d'être incompris ou, pire, mal compris. Car les hommes politiques ou les colonels (ou les deux à la fois comme dans certains pays, y compris la Confédération suisse) qui composent les équipes gouvernementales n'ont pas toujours la désinvolture nécessaire pour négliger l'opinion publique.

Quand celle-ci se montre réticente, ou franchement hostile, il n'y a plus que deux attitudes possibles: la flatterie démagogique, ou la manipulation et la contrainte.

Pour préparer la seconde parade, il est recommandé de procéder à un sondage d'opinion ou mieux à une étude de motivations, histoire de savoir à la fois de qui se compose la majorité partout silencieuse et de quels bois se chauffent les opposants réputés minoritaires.

Au besoin, l'opération-sondage peut se faire à l'étranger, dans les cas par exemple où un apport en devises ou en capitaux est souhaité. C'est ainsi que, sur mandat du gouvernement argentin, l'institut suisse de sondage Isopublic fait présentement une étude en profondeur

auprès des «leaders d'opinion» et autres personnes influentes de notre pays. En gros, il s'agit de savoir si les championnats du monde de football de 1978 ont vraiment eu l'effet contre-productif qui leur a été reconnu, de déterminer si les «mesures de libéralisation prises par le gouvernement de M. Videla» (?) passent pour crédibles, et d'évaluer l'impact des dénonciations lancées notamment par Amnesty International.

Mais la préoccupation dominante des mandataires d'Isopublic semble moins idéologique et politique et plus directement économique: quid des investissements suisses en Argentine? Faut-il craindre pour l'avenir des travaux entrepris par Electrowatt et par Motor-Columbus, filiales du Crédit suisse, respectivement de l'UBS? ou pour les livraisons de l'industrie suisse des machines, particulièrement pour l'usine d'eau lourde promise-vendue par Sulzer avec la bénédiction fédérale? ou pour l'évolution de la balance commerciale avec la Suisse, d'année en année plus lourdement déficitaire pour l'Argentine?

On sent percer, à travers des questions formulées avec une neutralité exemplaire, toute l'inquiétude d'un régime qui se sent plus efficacement porté à bout de bras par le capitalisme international que soutenu par l'opinion publique, nationale ou étrangère.

Le sieur Videla n'a pourtant pas davantage de souci à se faire que les autres gouvernants sud-américains. Selon l'indice BERI (Business Envi-

ronment Risk Index), qui est un peu le box-office des pays classés d'après la sécurité offerte aux investisseurs étrangers, l'Argentine se retrouve avec tous les autres Etats d'Amérique latine (sauf le Pérou) dans la catégorie moyenne des «44-55 points» (sur un maximum de 100). En clair: risques relativement élevés pour les investisseurs, mais encore supportables, surtout avec une garantie gouvernementale.

Certes, le classement des pays de destination établi en Suisse pour l'octroi de la garantie contre les risques à l'exportation ou à l'investissement demeure strictement confidentiel. Mais la position qu'y occupe l'Argentine ne compte sans doute pas parmi les moins avantageuses. Ce qui ne signifie pas que l'étude Isopublic soit superflue. Les dictateurs ne se contentent pas de commander; ils veulent en plus être aimés, et ne comprennent jamais que l'opinion puisse résister à leurs tendres assauts.

PS. L'indice BERI, calculé par une centaine d'experts de l'Ecole des HEC du College Delaware et mondialement reconnu, n'est quand même pas tout: au printemps 1979, il rangeait l'Iran en très bonne position (avant le Danemark par exemple); en décembre de la même année, l'Iran se retrouvait en queue de classement des 45 pays considérés, tandis que l'Arabie saoudite et l'Afrique du Sud se maintenaient au même niveau que l'Australie, les pays scandinaves, le Benelux, la France, le Canada et la Yougoslavie.

A TRAVERS LES LANGUES

Les «garçonnes de café» de l'annonce de «L'Atout» vous ont fâché (e)? Vous avez eu tort parce que l'Atout alémanique, le «Trumpf Buur», a développé la même argumentation sous le titre «Serviersohn gesucht» (on cherche des garçons de café). Pour attirer le lecteur, il fallait en effet rem-

placer le terme usuel de «Serviertochter», féminin, par un terme masculin inconnu. Par dessus la frontière des langues, la polémique devient ridicule.

* * *

Comparez les formules en français et en allemand du concours de la SBS (publié dans tous les grands et moyens quotidiens). Les douze clients supposés ont la même tête dans chaque version, les initiales

des noms sont les mêmes mais les prénoms différents, par exemple: François devient Franz, Louise est Lea et Henry s'appelle Heini. Les conseillers paraissent bien réels. Il y en a vingt quatre: douze pour la Suisse alémanique et douze pour la Suisse romande. Les questions et les réponses correspondent néanmoins, avec même un texte absolument équivalent puisqu'il est en espagnol.